



Procédure de consultation

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Mise en œuvre de la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables au niveau des ordonnances et autres révisions des ordonnances concernées

Le 29 septembre 2023, le Parlement a, dans le cadre de la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables, modifié notamment la loi sur l'énergie et la loi sur l'approvisionnement en électricité. L'ordonnance sur l'énergie, l'ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables, l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité, l'ordonnance sur une réserve d'hiver ainsi que l'ordonnance sur l'organisation du secteur de l'électricité pour garantir l'approvisionnement économique du pays devront également être adaptées par la suite. Les projets de révision comprennent également d'autres modifications des ordonnances concernées. Citons notamment des dispositions concernant un système de garanties d'origine pour les combustibles et les carburants.

Date d'ouverture: 21 février 2024

Date limite: 28 mai 2024

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:

https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2024/2/cons_1

27 février 2024

Chancellerie fédérale

